



Número de Révision: 002.0

Date de sortie: 03/30/2017

**1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION**

<b>Désignation de l'article:</b>	LePage Plastic Wood Filler	<b>Numéro IDH:</b>	1980356
<b>Type de produit:</b>	Charge	<b>Région:</b>	Canada
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Votre contact:</b>	
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadow pine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3		Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: w ww.henkelna.com

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE**

**DANGER:** LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES.  
PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.  
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.  
PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

**PICTOGRAMME(S)**



**Conseils de prudence**

**Prévention:** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention:** En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la

Numéro IDH: 1980356

Nom du produit: LePage Plastic Wood Filler

**Stockage:** mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Élimination:** Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Calcaire	1317-65-3	40 - 50
Acétone	67-64-1	20 - 30
Methyl ethyl ketone	78-93-3	5 - 10
Cellulose	9004-34-6	5 - 10
Nitrate de cellulose	9004-70-0	1 - 5
Éthanol	64-17-5	1 - 5
2-Propanol	67-63-0	1 - 5
Acétate de n-butyle	123-86-4	1 - 5
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Inhalation:** Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

**Contact avec la peau:** Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

**Contact avec les yeux:** S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**Symptômes:** Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié:** Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. Porter un vêtement de protection totale.

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent courir le long du sol vers une source d'inflammation.

**Produit ou gaz issus de la combustion:** Dioxyde de carbone. Oxyde de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Éliminer toutes les sources d'ignition ou les produits inflammables qui pourraient venir en contact avec la matière déversée. Bien aérer la zone.

**Méthodes de nettoyage:** Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder les contenants. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. Ne pas réutiliser les contenants vides. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir hors de portée des enfants.

**Stockage:** Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Garder les contenants clos quand ils ne sont pas utilisés.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Calcaire	10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Methyl ethyl ketone	200 ppm TWA 300 ppm STEL	200 ppm (590 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Cellulose	10 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Nitrate de cellulose	Rien	Rien	Rien	Rien
Éthanol	1,000 ppm STEL	1,000 ppm (1,900 mg/m3) PEL	Rien	Rien
2-Propanol	200 ppm TWA 400 ppm STEL	400 ppm (980 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Acétate de n-butyle	50 ppm TWA 150 ppm STEL	150 ppm (710 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies. Quand les risques en milieu de travail justifient le port d'un appareil respiratoire, des appareils de protection respiratoire doivent être réutilisés et un programme qui suit les règlements fédéraux 29 CFR 1910.134 doit être appliqué.

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

**Protection de la peau:**

vêtement de protection approprié

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Crème
<b>Odeur:</b>	Acétone
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	155 mm/hg (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	65 - 121 °C (149°F - 249.8 °F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	1.101
<b>Densité de vapeur:</b>	Plus lourd que l'air
<b>Point d'éclair:</b>	-15 °C (5°F) pas de méthode
<b>Inflam mable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1 %

<b>Inflam mable/Limites supérieures d'explosion:</b>	6.5 %
<b>Tem pérature d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflam mabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	4.8 (Butylacétate = 1)
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	32 %; 370 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité:</b>	140,000 - 180,000 cp
<b>Tem pérature de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Bioxyde de carbone, oxyde de carbone et gaz et particules irritants et/ou toxiques peuvent être générés par décomposition thermique ou combustion.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Inhalation, Contact avec la peau

## Effets potentiels sur la santé

### Inhalation:

Irrite le nez, la gorge et le système respiratoire. L'exposition à des doses élevées peut entraîner une dépression du système nerveux central. De telles doses peuvent aussi entraîner des effets indésirables pour le foie, les reins et les poumons. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux dissolvants, avec des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. La mauvaise utilisation intentionnelle, par la concentration et l'inhalation délibérées, peut être nocive, voire même mortelle. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.

### Contact avec la peau:

Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite.

### Contact avec les yeux:

Contact avec les yeux peut provoquer l'irritation d'oeil. Les symptômes comprennent des piquements, des larmoiements, des rougeurs, des renflements et une vision floue.

### Ingestion:

Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
Acétone	Oral LD50 (Souris) = 5,2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 76 mg/l	Système nerveux central, Irritant
Methyl ethyl ketone	Oral LD50 (Souris) = 670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,300 - 3,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,500 - 6,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 8,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 11700 ppm	Irritant, Système nerveux central
Cellulose	Rien	Poumon
Nitrate de cellulose	Rien	Système nerveux central
Éthanol	Oral LD50 (Rat) = 9.9 g/kg Oral LD50 (Rat) = 6.2 g/kg Oral LD50 (Rat) = 17.8 g/kg Oral LD50 (Rat) = 11.5 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,450 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 10.6 g/kg Oral LD50 (Rat) = 7,060 mg/kg Inhalation LC50 (Souris, 4 h) = 0.039 mg/l	Système nerveux central, Irritant
2-Propanol	Oral LD50 (Rat) = 5,045 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 3,600 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6,410 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4.7 g/kg Oral LD50 (Souris) = 4.5 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 8.0 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.03 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,800 mg/kg	Allergène, Système nerveux central, Irritant
Acétate de n-butyle	Oral LD50 (Rat) = 14,000 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 14,130 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Calcaire	Non	Non	Non
Acétone	Non	Non	Non
Methyl ethyl ketone	Non	Non	Non
Cellulose	Non	Non	Non
Nitrate de cellulose	Non	Non	Non

Éthanol	Non	Non	Non
2-Propanol	Non	Non	Non
Acétate de n-butyle	Non	Non	Non
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS  
 Division: 3  
 Numéro d'identification: UN 1133  
 Groupe d'emballage: II

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives  
 Division: 3  
 Numéro d'identification: UN 1133  
 Groupe d'emballage: II

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ADHESIVES  
 Division: 3  
 Numéro d'identification: UN 1133  
 Groupe d'emballage: II

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriées ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 9, 11, 15

**Préparé par:** Donna Houston, Spécialiste, Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 03/30/2017

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.